

C. MORHAIN  
—  
DE  
L'EMPIRE  
ALLEMAND

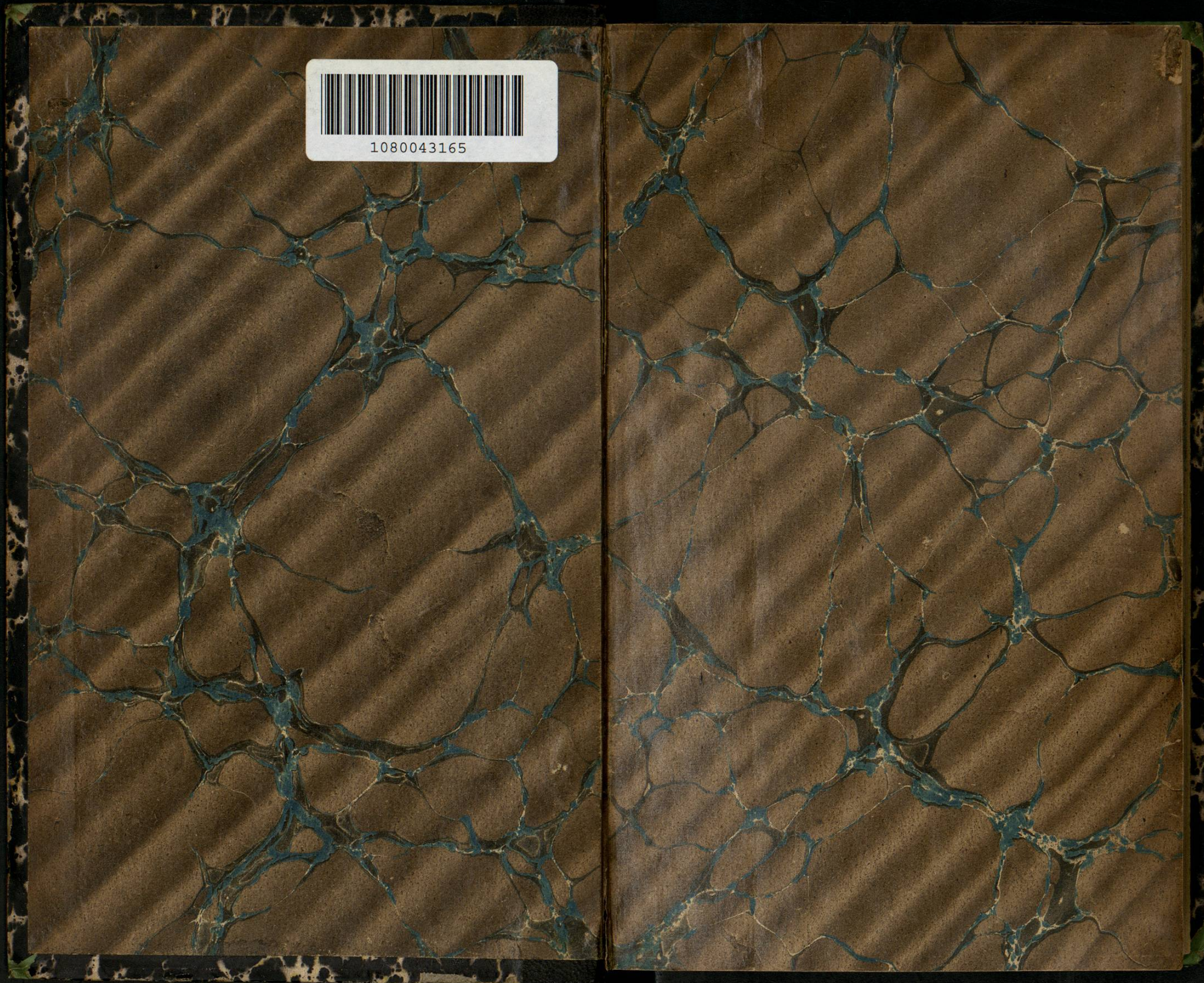
JN3215  
M6  
c.1

GENERAL  
EDWARD G. LITTLE





1080043165







*Escritura*

Accepta este pequeño obsequio como una prueba de cariño.

En primo

Ricardo Reyes.

México, Mayo 17 de 1887



9 (43)

C # 1 - C # 25 R

DE  
L'EMPIRE ALLEMAND  
—  
SA CONSTITUTION  
SON ADMINISTRATION



DE  
L'EMPIRE ALLEMAND

SA CONSTITUTION  
SON ADMINISTRATION

PAR

C. MORHAIN

SOUS-INTENDANT MILITAIRE



Capilla Alfonsina  
Biblioteca Universitaria

PARIS

BERGER-LEVRAULT ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A NANCY

1886

54653

16913



JN 3215  
46

PRÉFACE



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA  
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

PRÉFACE

Nous nous proposons d'étudier dans son ensemble l'état actuel de l'Empire allemand, au point de vue de sa constitution et de son administration, nous tentons de retracer le chemin parcouru, d'examiner le but déjà atteint, de faire pressentir celui vers lequel tendent les restaurateurs, pour ne pas dire, avec plus de justesse peut-être, les fondateurs de l'unité germanique.

Au premier abord, cette étude est des plus ardues, c'est un écheveau embrouillé dont on a peine à saisir le fil; on croit le tenir pour longtemps et pouvoir enfin le dévider, quand il faut tout à coup le rompre et de nouveau s'armer de patience.

Comment pourrait-il en être autrement, si l'on songe que les lois de l'Empire sont venues se greffer sur celles des États faisant partie de la Confédération; toutes les vieilles branches ne sont pas encore coupées, le greffage est incomplet, la sève nourrit encore une partie des premiers jets et le greffeur continue son travail jusqu'à ce que l'arbre, oubliant son origine, ne porte plus que les fruits qu'on lui aura imposés.

La législation impériale a étendu un vaste filet sur l'Allemagne, filet entre les mailles duquel les États particuliers se

